

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00552 Numéro SIREN : 388 758 443 Nom ou dénomination : FIMADIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2018 sous le numéro de dépôt 4690

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - www.infogreffe.fr
audience@greffe-tc-laval.fr / rsc@greffe-tc-laval.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL FREYSSINET GONTIER LOUVEAU
PESNEAU VANDEN DRIESSCHE

3 Mail du Front Populaire - Immeuble Ehundura
B.P. 26515
44265 NANTES CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2005 B 552 / 2018-B-4690

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 09/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 28/02/2018.

Concernant la société

FIMADIS
Société par actions simplifiée
rue du Prieuré
53100 Mayenne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-4690 le 11/10/2018

R.C.S. LAVAL 388 758 443 (2005 B 552)

Fait à LAVAL le 11/10/2018,

Le Greffier





Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

FIMADIS

Rue du Prieuré
53100 MAYENNE

S.A.S. au capital de 300 000 €
R.C.S. LAVAL 388 758 443

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Mars 2017 au 28 Février 2018

Certifié conforme

Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée, Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros


BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	16 086 434	10 146 264	5 940 170	5 994 727
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 539 733	79 253	1 460 480	1 460 373
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 572	79 253	8 318	8 211
FONDS COMMERCIAL (1)	1 452 161		1 452 161	1 452 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 128 512	10 048 992	3 079 520	3 184 115
TERRAINS	1 173 050	619 983	553 066	592 496
CONSTRUCTIONS	8 020 516	6 037 131	1 983 384	2 107 991
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 440 947	3 039 929	401 018	446 067
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	389 092	351 947	37 144	29 152
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	104 906		104 906	8 406
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 418 189	18 019	1 400 170	1 350 238
PARTICIPATIONS	134 990		134 990	134 990
TITRES IMMOBILISES DIVERS	823 379		823 379	702 997
PRETS	179 029		179 029	174 604
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	280 788	18 019	262 769	337 645
ACTIF CIRCULANT	6 701 975	16 559	6 685 415	6 526 340
STOCKS ET EN-COURS	3 549 852		3 549 852	3 497 941
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	16 122		16 122	16 117
MARCHANDISES	3 533 730		3 533 730	3 481 823
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				2 689
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 441 142	16 559	1 424 582	1 146 265
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	61 273	16 559	44 713	52 400
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 379 869		1 379 869	1 093 865
CREANCES DIVERSES (3)	455 078		455 078	239 322
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	400 000
DISPONIBILITES	777 921		777 921	1 148 164
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	77 980		77 980	91 957
TOTAL GENERAL	22 788 410	10 162 824	12 625 586	12 521 067
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			17 206	8 379
(3) Dont à plus d'un an			32 533	36 101


BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 603 929	4 824 215
CAPITAL	300 000	-300 000
RESERVES	3 874 215	3 113 966
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	3 844 215	3 083 966
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 429 713	1 410 249
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 603 929	4 824 215
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	114 000	8 640
PROVISIONS POUR RISQUES	114 000	8 640
DETTES (1)	6 907 656	7 688 212
DETTES FINANCIERES (2)	1 472 390	2 081 506
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	918 141	1 455 230
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	554 249	626 276
DETTES D'EXPLOITATION	5 339 561	5 496 570
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 247 185	3 265 789
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 914 682	2 045 009
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	177 693	185 770
DETTES DIVERSES	95 704	110 134
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	22 962	33 289
AUTRES DETTES DIVERSES	72 741	76 845
TOTAL GENERAL	12 625 586	12 521 067
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 225 515 5 682 141	1 649 124 6 039 087
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	46 402 251	46 670 970
VENTES DE MARCHANDISES	45 540 978	45 891 566
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	31 536	31 263
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	704 446	567 726
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	46 276 961	46 490 556
REPRISES SUR PROVISIONS	8 640	70 872
TRANSFERTS DE CHARGES	85 729	75 747
AUTRES PRODUITS	30 920	33 794
CHARGES D'EXPLOITATION	44 065 685	44 199 020
ACHATS DE MARCHANDISES	35 121 663	35 065 660
VARIATION DES STOCKS	(51 906)	(171 199)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(130 272)	122 299
VARIATION DES STOCKS	(5)	(1 731)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 937 963	3 074 508
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	637 017	636 895
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 011 079	3 869 081
CHARGES SOCIALES	1 057 251	1 039 992
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	462 101	480 643
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 559	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		8 640
AUTRES CHARGES	4 231	74 231
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 336 566	2 471 950
PRODUITS FINANCIERS	22 117	18 115
PARTICIPATIONS	13 191	12 572
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	5 876	1 480
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	959	2 415
REPRISES SUR PROVISIONS		958
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	2 090	689
CHARGES FINANCIERES	28 074	43 294
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	28 074	43 294
RESULTAT FINANCIER	(5 957)	(25 179)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 330 609	2 446 771


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 414	28 019
SUR OPERATIONS DE GESTION		28 019
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	133 414	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 413	8 307
SUR OPERATIONS DE GESTION		8 307
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 413	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	114 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 000	19 712
PARTICIPATION-DES SALAIRES	463 523	486 859
IMPOTS SUR LES BENEFICES	439 373	569 375
<i>Total des produits</i>	<i>46 557 783</i>	<i>46 717 105</i>
<i>Total des charges</i>	<i>45 128 069</i>	<i>45 306 856</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 429 713	1 410 249
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises-liées	82	1 881
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Les fonds commerciaux sont inscrits pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport suite à fusion ; ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	15 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec l'amortissement économique des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 000 actions de 150 euros.

Fonds commercial

* Fonds commercial cordonnerie	Acquisition en 03/1995	12 958
* Fonds commercial Mayenne Distribution	Fusion en 08/1996	968 051
* Fonds commercial Gitem	Acquisition en 08/2004	231 180
* Fonds commercial presse	Acquisition en 11/2005	135 000
* Fonds commercial pressing	Acquisition en 02/2014	104 972
		1 452 161

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 537 909	1 825		1 539 734
Immobilisations corporelles	12 789 865	355 788	17 140	13 128 512
Immobilisations financières - titres	837 988	137 796	17 414	958 370
Immobilisations financières - créances	530 270	30 489	100 940	459 819
	15 696 031	525 898	135 494	16 086 435

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	77 536	1 718		79 254
Immobilisations corporelles	9 605 749	460 383	17 140	10 048 992
	9 683 285	462 101 (*)	17 140	10 128 246
(*) Dont dotation : . linéaire		359 827		
. dégressive		102 274		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	8 640	114 000	8 640	114 000
Dépréciations de l'actif immobilisé	18 019			18 019
Dépréciations de l'actif circulant		16 560		16 560
	26 659	130 560 (*)	8 640 (*)	148 579
(*) Dont : . exploitation		16 560	8 640	
. financier		-	-	
. exceptionnel		114 000	-	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce-qu'utilisés : 8 640
- montants repris parce que devenus sans objet : -

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	459 819	17 207	442 612
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 441 143	1 408 610	32 533
Créances diverses	455 079	455 079	
Charges constatées d'avance	77 980	77 980	
	2 434 020	1 958 875	475 145

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	4 805	4 805		
Emprunts bancaires (1)	913 336	336 548	564 487	12 300
Emprunts & dettes financières divers (2)	554 249	109 516	444 733	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 339 562	5 169 546		170 016
Dettes diverses	95 704	61 726		33 978
Produits constatés d'avance				
	6 907 656	5 682 141	1 009 221	216 294
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				774
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				540 036
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				82

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>Hypermarché</u>	<u>Drive</u>	<u>Total</u>
- Ventes de marchandises	41 966 942	3 574 036	45 540 979
- Production vendue (biens)	31 536		31 536
- Production vendue (services)	621 890	82 557	704 447
	42 620 368	3 656 593	46 276 961

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	8
- Agents de maîtrise	17
- Employés	153
	178

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 206 665 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement au sein du magasin (notamment éclairage LED magasin et matériels de manutention).

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 237 384 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Provision pour litige fournisseurs (coopérative nationale)	114 000	-
Cessions d'immobilisations financières	17 414	133 414
	131 414	133 414

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	170 016
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	293 507
	463 523

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée aux taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et de 33,1/3% au-delà de cette limite, et est diminuée de crédits et réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère F.N.C..

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	662 595
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 223 222
	439 373

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	91 269
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	58 869

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou nantissement de compte bancaire).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 429 715	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 000 000	1 000 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 35 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 422 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. F.N.C.	S.C.I. Y.B.I.	S.A.R.L. OIL DIST
Participations	-	59 991	75 000
Créances rattachées à des participations	-	25 027	37 763
Prêts	-	-	-
Créances diverses	299 561	-	-
Emprunts et dettes financières divers	82	-	-
Produits de participation	-	27	225
Autres produits financiers	-	-	-
Charges financières	82	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %

S.C.I. Y.B.I.
Rue du Prieuré
53100 MAYENNE
R.C.S. LAVAL 512 229 337

Capital	13 000
Capitaux propres autres que le capital	13 863
Quote-part du capital détenu	99.55 %
Valeur brute des titres détenus	59 991
Valeur nette des titres détenus	59 991
Prêts et avances consentis	25 027
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	39 475
Résultat du dernier exercice clos	- 4 216
Dividendes encaissés	
Date du dernier exercice clos	31/12/2017

Filiales & participations entre 10 & 50 %

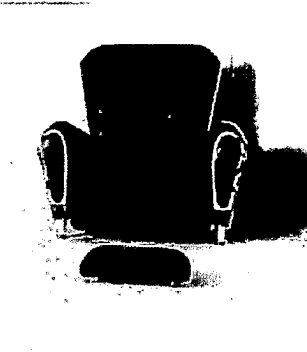
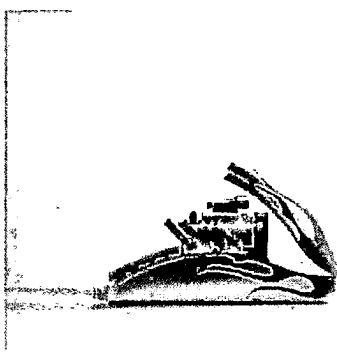
S.A.R.L. OIL DIST
Lotissement des 5 chemins
61220 BRIOUZE
R.C.S.ALENCON 449 617 117

Capital	375 000
Capitaux propres autres que le capital	- 431 231
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	37 763
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 435 077
Résultat du dernier exercice clos	61 063
Dividendes encaissés	
Date du dernier exercice clos	31/12/2017

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

4 bonnes raisons de choisir Altonéo



Audit • Expertise-Comptable • Droit • Conseil • Ressources humaines • Informatique

ALTONEO AUDIT
Siège social :
143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
499 885 333 RCS LAVAL

SAS FIMADIS
388 758 443 RCS LAVAL
Rue du Prieuré
53100 - MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2018

SAS FIMADIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 février 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FIMADIS » relatifs à l'exercice clos le 28 février 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société constate, à la clôture de l'exercice, un stock d'une valeur nette de 3 549 852 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- Assister à l'inventaire physique,
- Effectuer une revue analytique des stocks,
- Contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages,
- Vérifier la permanence des méthodes de valorisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 27 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes

ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE,
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	16 086 434	10 146 264	5 940 170	5 994 727
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 539 733	79 253	1 460 480	1 460 373
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 572	79 253	8 318	8 211
FONDS COMMERCIAL (1)	1 452 161		1 452 161	1 452 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 128 512	10 048 992	3 079 520	3 184 115
TERRAINS	1 173 050	619 983	553 066	592 496
CONSTRUCTIONS	8 020 516	6 037 131	1 983 384	2 107 991
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 440 947	3 039 929	401 018	446 067
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	389 092	351 947	37 144	29 152
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	104 906		104 906	8 406
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 418 189	18 019	1 400 170	1 350 238
PARTICIPATIONS	134 990		134 990	134 990
TITRES IMMOBILISES DIVERS	823 379		823 379	702 997
PRETS	179 029		179 029	174 604
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	280 788	18 019	262 769	337 645
ACTIF CIRCULANT	6 701 975	16 559	6 685 415	6 526 340
STOCKS ET EN-COURS	3 549 852		3 549 852	3 497 941
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	16 122		16 122	16 117
MARCHANDISES	3 533 730		3 533 730	3 481 823
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES				2 689
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 441 142	16 559	1 424 582	1 146 265
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	61 273	16 559	44 713	52 400
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 379 869		1 379 869	1 093 865
CREANCES DIVERSES (3)	455 078		455 078	239 322
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	400 000
DISPONIBILITES	777 921		777 921	1 148 164
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	77 980		77 980	91 957
TOTAL GENERAL	22 788 410	10 162 824	12 625 586	12 521 067
(1) Dont droit au bail			17 206	8 379
(2) Dont à moins d'un an			32 533	36 101
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 603 929	4 824 215
CAPITAL	300 000	300 000
RESERVES	3 874 215	3 113 966
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	3 844 215	3 083 966
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 429 713	1 410 249
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 603 929	4 824 215
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	114 000	8 640
PROVISIONS POUR RISQUES	114 000	8 640
DETTES (1)	6 907 656	7 688 212
DETTES FINANCIERES (2)	1 472 390	2 081 506
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	918 141	1 455 230
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	554 249	626 276
DETTES D'EXPLOITATION	5 339 561	5 496 570
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 247 185	3 265 789
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 914 682	2 045 009
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	177 693	185 770
DETTES DIVERSES	95 704	110 134
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	22 962	33 289
AUTRES DETTES DIVERSES	72 741	76 845
TOTAL GENERAL	12 625 586	12 521 067
(1) Dont à plus d'un an	1 225 515	1 649 124
Dont à moins d'un an	5 682 141	6 039 087
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	46 402 251	46 670 970
VENTES DE MARCHANDISES	45 540 978	45 891 566
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	31 536	31 263
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	704 446	567 726
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	46 276 961	46 490 556
REPRISES SUR PROVISIONS	8 640	70 872
TRANSFERTS DE CHARGES	85 729	75 747
AUTRES PRODUITS	30 920	33 794
CHARGES D'EXPLOITATION	44 065 685	44 199 020
ACHATS DE MARCHANDISES	35 121 663	35 065 660
VARIATION DES STOCKS	(51 906)	(171 199)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(130 272)	122 299
VARIATION DES STOCKS	(5)	(1 731)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 937 963	3 074 508
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	637 017	636 895
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 011 079	3 869 081
CHARGES SOCIALES	1 057 251	1 039 992
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	462 101	480 643
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 559	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		8 640
AUTRES CHARGES	4 231	74 231
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 336 566	2 471 950
PRODUITS FINANCIERS	22 117	18 115
PARTICIPATIONS	13 191	12 572
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	5 876	1 480
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	959	2 415
REPRISES SUR PROVISIONS		958
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	2 090	689
CHARGES FINANCIERES	28 074	43 294
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	28 074	43 294
RESULTAT FINANCIER	(5 957)	(25 179)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 330 609	2 446 771

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 414	28 019
SUR OPERATIONS DE GESTION		28 019
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	133 414	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 413	8 307
SUR OPERATIONS DE GESTION		8 307
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 413	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	114 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 000	19 712
PARTICIPATION DES SALAIRES	463 523	486 859
IMPOTS SUR LES BENEFICES	439 373	569 375
Total des produits	46 557 783	46 717 105
Total des charges	45 128 069	45 306 856
BENEFICE NET COMPTABLE	1 429 713	1 410 249
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	82	1 881

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Les fonds commerciaux sont inscrits pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport suite à fusion ; ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	15 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec l'amortissement économique des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 000 actions de 150 euros.

Fonds commercial

* Fonds commercial cordonnerie	Acquisition en 03/1995	12 958
* Fonds commercial Mayenne Distribution	Fusion en 08/1996	968 051
* Fonds commercial Gitem	Acquisition en 08/2004	231 180
* Fonds commercial presse	Acquisition en 11/2005	135 000
* Fonds commercial pressing	Acquisition en 02/2014	104 972
		1 452 161

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 537 909	1 825		1 539 734
Immobilisations corporelles	12 789 865	355 788	17 140	13 128 512
Immobilisations financières - titres	837 988	137 796	17 414	958 370
Immobilisations financières - créances	530 270	30 489	100 940	459 819
	15 696 031	525 898	135 494	16 086 435

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	77 536	1 718		79 254
Immobilisations corporelles	9 605 749	460 383	17 140	10 048 992
	9 683 285	462 101 (*)	17 140	10 128 246
(*) Dont dotation : . linéaire		359 827		
. dégressive		102 274		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	8 640	114 000	8 640	114 000
Dépréciations de l'actif immobilisé	18 019			18 019
Dépréciations de l'actif circulant		16 560		16 560
	26 659	130 560 (*)	8 640 (*)	148 579
(*) Dont : . exploitation		16 560	8 640	
. financier		-	-	
. exceptionnel		114 000	-	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	8 640
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	459 819	17 207	442 612
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 441 143	1 408 610	32 533
Créances diverses	455 079	455 079	
Charges constatées d'avance	77 980	77 980	
	2 434 020	1 958 875	475 145

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	4 805	4 805		
Emprunts bancaires (1)	913 336	336 548	564 487	12 300
Emprunts & dettes financières divers (2)	554 249	109 516	444 733	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 339 562	5 169 546		170 016
Dettes diverses	95 704	61 726		33 978
Produits constatés d'avance				
	6 907 656	5 682 141	1 009 221	216 294

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 774

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 540 036

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 82

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Hypermarché	Drive	Total
- Ventes de marchandises	41 966 942	3 574 036	45 540 979
- Production vendue (biens)	31 536		31 536
- Production vendue (services)	621 890	82 557	704 447
	42 620 368	3 656 593	46 276 961

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	8
- Agents de maîtrise	17
- Employés	153
	178

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 206 665 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement au sein du magasin (notamment éclairage LED magasin et matériels de manutention).

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 237 384 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Provision pour litige fournisseurs (coopérative nationale)	114 000	-
Cessions d'immobilisations financières	17 414	133 414
	131 414	133 414

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	170 016
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	293 507
	463 523

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée aux taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et de 33,1/3% au-delà de cette limite, et est diminuée de crédits et réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère F.N.C..

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	662 595
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 223 222
	<u>439 373</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	91 269
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	58 869

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou nantissement de compte bancaire).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 429 715	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 000 000	1 000 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 35 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 422 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. F.N.C.	S.C.I. Y.B.J.	S.A.R.L. OIL DIST
Participations	-	59 991	75 000
Créances rattachées à des participations	-	25 027	37 763
Prêts	-	-	-
Créances diverses	299 561	-	-
Emprunts et dettes financières divers	82	-	-
Produits de participation	-	27	225
Autres produits financiers	-	-	-
Charges financières	82	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %

S.C.I. Y.B.I.
 Rue du Prieuré
 53100 MAYENNE
 R.C.S. LAVAL 512 229 337

Capital	13 000
Capitaux propres autres que le capital	13 863
Quote-part du capital détenu	99.55 %
Valeur brute des titres détenus	59 991
Valeur nette des titres détenus	59 991
Prêts et avances consentis	25 027
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	39 475
Résultat du dernier exercice clos	- 4 216
Dividendes encaissés	
Date du dernier exercice clos	31/12/2017

Filiales & participations entre 10 & 50 %

S.A.R.L. OIL DIST
 Lotissement des 5 chemins
 61220 BRIOUZE
 R.C.S.SALENCON 449 617 117

Capital	375 000
Capitaux propres autres que le capital	- 431 231
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	37 763
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 435 077
Résultat du dernier exercice clos	61 063
Dividendes encaissés	
Date du dernier exercice clos	31/12/2017

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Le : 09 OCT. 2018

FIMADIS
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : Rue du Prieuré - 53100 MAYENNE
388 758 443 RCS LAVAL

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30-AOUT 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 429-713,84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 429 713,84 euros

A titre de dividendes 650 000,00 euros
Soit 325 euros par action

Le solde 779 713,84 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4 623 929,73 euros.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement-forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 650 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 649 350 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
28/02/2015	460 000 €	2 000	460 €	459 540 €
29/02/2016	610 000 €	2 000	610 €	609 390 €
28/02/2017	650 000 €	2 000	650 €	649 350 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 30 août 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Mr Frédéric CHARRON

